

CHARTE DE BIENTRAITANCE

Cette charte se fonde et complète la charte de l'Alliance des Maternités Catholiques.

La bientraitance est une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus définissant la posture professionnelle attendue.

La bientraitance est un pilier de l'amélioration continue. Elle s'inscrit dans les valeurs et la qualité de service que prône le CRF Saint Vincent de Paul.

Elle impose :

D'engager notre bienveillance auprès du patient tout au long de son séjour :

- ⇒ En respectant son intimité et sa dignité
- ⇒ En appliquant le vouvoiement
- ⇒ En faisant preuve d'altruisme et en respectant la personne
- ⇒ En optimisant notre faculté d'écoute pour répondre aux demandes
- ⇒ En favorisant son confort
- ⇒ En ne faisant aucune discrimination afin de garantir à tous le même accès aux soins
- ⇒ En formalisant des conduites à tenir
- ⇒ En offrant une prise en charge adaptée aux handicaps

De respecter et promouvoir les droits et les libertés du patient :

- ⇒ En donnant l'accès au dossier médical
- ⇒ En garantissant la confidentialité des informations
- ⇒ En lui permettant de désigner la personne de confiance
- ⇒ En respectant sa volonté en l'information sur la possibilité de rédiger ses directives anticipées
- ⇒ En encourageant les professionnels à lui délivrer une information adaptée
- ⇒ En identifiant ses attentes y compris ses besoins sociaux, psychologiques et spirituels
- ⇒ En l'informant de la survenue d'un évènement indésirable lors de son hospitalisation

D'offrir aux patients une prise en charge adaptée à leur pathologie :

- ⇒ En proposant un projet thérapeutique en fonction de l'état de santé du patient
- ⇒ En étant responsable et engagé professionnellement
- ⇒ En évaluant l'état nutritionnel du patient afin de fournir des choix alimentaires adaptés
- ⇒ En identifiant des conduites addictives pour proposer une prise en charge appropriée
- ⇒ En appliquant les recommandations en matière de contention

D'agir contre la douleur aiguë et / ou chronique, physique et / ou morale du patient :

- ⇒ En évaluant périodiquement la douleur du patient
- ⇒ En améliorant la prise en charge de la douleur selon les recommandations de bonnes pratiques et du CLUD
- ⇒ En formant les équipes de façon continue